



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Difficultés de la psychiatrie en général et de l'EPSAN de Brumath

Question écrite n° 43744

Texte de la question

M. Patrick Hetzel alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation de la psychiatrie en France en général et de l'établissement public de santé d'Alsace du Nord (EPSAN) en particulier. En effet, la situation de la psychiatrie française est de plus en plus difficile et il souhaite savoir ce que le Gouvernement compte entreprendre pour améliorer cette situation nationale. Par ailleurs, il souhaite relayer l'alerte formulée par la communauté médicale de l'EPSAN de Brumath car les dotations de l'État pour cet établissement menacent, d'après les professionnels concernés, l'offre de soins de proximité. En effet, le déploiement de la psychiatrie dans le territoire d'Alsace du Nord permet de proposer des services de soins de proximité à une plus grande partie de la population et notamment celle éloignée des centres urbains. Des visites sont par exemple régulièrement organisées dans les Ehpad pour effectuer des soins préventifs et curatifs, épauler des soignants parfois désemparés face à des patients agités et éviter autant que possible une hospitalisation vécue souvent difficilement par les personnes âgées. Ces problèmes budgétaires de l'EPSAN risquent de remettre en cause ces pratiques et risqueraient de rejaillir sur l'hospitalisation complète dont on sait qu'elle est chroniquement sous-dotée. Cela pourrait même mettre en péril le projet d'hôpital de jour à Saverne. Il est important de ne pas abandonner la psychiatrie du quotidien. Il souhaite donc savoir ce que le ministère de la santé compte faire afin de sortir l'EPSAN de ses difficultés budgétaires et lui permettre d'assurer ses missions auprès de la population d'Alsace du Nord.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Hetzel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43744

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 janvier 2022](#), page 469

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)